

3D LINER

**Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros**

**Siège social : 80 Rue Phénix, 26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE
897 612 263 RCS ROMANS SUR ISERE-26100**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 04 DECEMBRE 2025

L'an 2025,
Le 04 décembre,
A 08 heures 30,

Les associés de la Société 3D LINER se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Julien DELOCHE, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 20 000 actions sur les 20 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

Paraphe


Paraphe


Paraphe


Paraphe


Paraphe


L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Réduction du capital social d'une somme de 5 000 euros par voie de rachat d'actions,
- Modalités de la réduction de capital,
- Modification corrélative des statuts,
- Démission d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

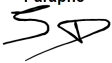
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de réduire le capital de 5 000 euros, pour le ramener de 20 000 euros à 15 000 euros, par voie de rachat de 5 000 actions de 1 euro de nominal chacune, au prix de 7.60 euros par action, appartenant à Monsieur Pascal DIDIER.

Cependant, la présente résolution est adoptée sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions émanant des créanciers sociaux ou du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques.

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale de l'ensemble des actions rachetées sera imputé sur le poste de réserve « Autres réserves », soit la somme globale de 33 000 €uros.

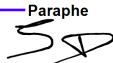
Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus à l'effet de réaliser et de constater le rachat et l'annulation du nombre d'actions ainsi décidé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Paraphe


Paraphe


Paraphe


Paraphe


Paraphe


DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, sous la condition suspensive visée à la première résolution et sous celle de la constatation, par le Président, du rachat et de l'annulation des 5 000 actions prévues ainsi que de la réduction corrélative du capital social, décide de modifier les articles 7 et 8 des statuts de la façon suivante :

Article 7 – APPORTS
Montant et modalité des apports

I – Lors de la constitution de la société, la somme de VINGT MILLE (20 000) Euros a été apportée en numéraire, ci	20 000 Euros
II - Aux termes d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 04 décembre 2025, le capital social a été réduit d'une somme de 5 000 Euros, pour être ramené de 20 000 Euros à 15 000 Euros par rachat et annulation de 5 000 actions, ci	- 5 000 Euros

soit au total une somme de	15 000 Euros

Article 8 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de **QUINZE MILLE EUROS (15 000 Euros)**.

Il est divisé en quinze mille (15 000) actions de UN (1) Euro chacune, et de même catégorie intégralement souscrites. Toutes les actions sont souscrites et inscrites aux comptes de l'associé unique ou des associés par la Société, conformément aux dispositions du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉOLUTION

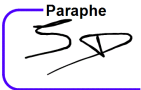
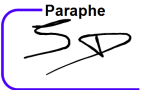
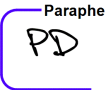
L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Pascal DIDIER de ses fonctions de Directeur général et décide de ne pas pourvoir à son remplacement, et ce, à compter de la réalisation définitive de la réduction de capital.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales ou réglementaires, notamment de dépôt au greffe du tribunal de commerce ou du tribunal des activités économiques.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Paraphe 	Paraphe 	Paraphe 	Paraphe 	Paraphe 
--	--	--	--	--

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le président

Julien DELOCHE

Signé par :

9DDC829CE4B14D7...

Les directeurs généraux

Christophe DELOCHE

Signé par :

7657DEA88F6F4BA...

Christophe DIDIER

Signé par :

56A25B0D6BEB4E6...

Pascal DIDIER

Signé par :

CB70CB195FCA49B...

Les associés

Christophe DELOCHE

Signé par :

7657DEA88F6F4BA...

Christophe DIDIER

Signé par :

56A25B0D6BEB4E6...

Pascal DIDIER

Signé par :

CB70CB195FCA49B...

Julien DELOCHE

Signé par :

9DDC829CE4B14D7...